

COMMUNIQUÉ Dans l'affaire des deux requérants emprisonnés, la Coordination asile répond à une publication officielle de l'Etat en lui chipant logo, mise en page et adresse électronique.

Il y a eu faux dans le titre

» Logo, mise en page, nom d'expéditeur: la Coordination asile s'est emparée des habits de la communication officielle de l'Etat pour répliquer à un précédent communiqué sur les deux requérants d'asile emprisonnés. Le Canton préfère ne pas réagir.

Pour les uns, c'est un gag. Pour les autres, une énorme erreur politique. Pour l'Etat enfin, cela ne mérite même pas une réplique. Il y a deux jours, le Canton admettait dans un communiqué que les deux requérants actuellement emprisonnés n'avaient en vérité pas d'antécédents judiciaires lourds.

Réplique hier matin de la Coordination asile par un nouveau communiqué. Et quel communiqué! Sur le fond, rien de bien nouveau: on y condamne l'enfermement sans motif des deux réfugiés. Sur la forme en revanche, une copie assez réussie des informations publiées par l'Etat: le logo du BIC est bien là, identique, mais de Bureau d'information et de communication, il devient Bureau d'imposture et de contrôle. Non seulement la mise en page traditionnelle est reprise, mais aussi la construction du communiqué précédent, voire certaines phrases. Les défen-



Vrai ou faux? Du document officiel à son imitation, le Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC) devient le Bureau d'imposture et de contrôle.

seurs des requérants se sont même donné la peine de créer une adresse électronique bidon, au nom de Christine Charles du BIC, expéditrice habituelle des messages officiels.

Réponse par l'humour

«Le sujet est grave, mais il faut garder le sourire. Notre

démarche est de bonne guerre au regard de ce que nous condamnons», justifie Nanda Ingrassio, de la Coordination asile. Tous les députés censés cosigner le communiqué sont-ils au courant? «J'ai l'impression que certains ont été avertis», esquisse l'interlocutrice. Faux: de droite comme de gauche, en

tout cas cinq élus sur les six du Groupe de contact affirment ne pas avoir été informés de la démarche (*lire encadré*).

Cela posé, qu'allait faire l'Etat? «C'est un canular, sanctionne le délégué du Conseil d'Etat à la communication Laurent Rebeaud. Nous n'y répondons pas.»

Et pour cause. A la Chancellerie, on sait qu'il y a une jurisprudence en la matière. Durant les années 1990, un papier à en-tête étatique avait été repris et utilisé par un syndicat dans le débat sur les coupes dans le social. Ayant porté plainte pour utilisation de papier officiel, le Canton s'était fait débouter devant les tribunaux: non seulement il n'y avait là aucun but commercial, mais aussi l'imitation était faite de telle sorte que l'on se rendait vite compte qu'il s'agissait d'un canular. Un autre cas avait par la suite abouti aux mêmes conclusions.

On comprend mieux dès lors pourquoi l'Etat préfère ignorer. Pourtant, au tout premier coup d'œil, on pouvait se laisser prendre dans le cas présenté hier. Reste qu'il n'est pas certain que le débat y gagne en sérénité. **GRÉGOIRE NAPPEY**

» RÉACTIONS LES DÉPUTÉS CONCERNÉS N'ÉTAIENT PAS AU COURANT.

«Immaturité politique abyssale!»

«Communiqué commun de la Coordination asile et des députés du Groupe de contact.» La mention figure en surtitre du texte publié hier par les défenseurs des requérants. Or on a plutôt l'impression d'une démarche unilatérale émanant de la seule Coordination. Les députés membres du Groupe de contact sont au nombre de six. Et ce qui est certain, c'est que les trois représentants de droite n'ont pas du tout été consultés. Le radical Jean Martin ne mâche pas ses mots: «Non seulement je n'en savais rien, mais en plus c'est de l'immaturité politique abyssale! Je ne trouve pas cela drôle. Après ce

type d'esclandre, comment voulez-vous que nous arrivions à poursuivre sereinement nos discussions sur le dossier? Je me lamente de l'ampleur donnée à cette affaire.» L'UDC Félix Glutz n'est pas moins sévère: «Cela prouve à quel point ces gens sont des menteurs et des manipulateurs.» Le libéral Jean-Claude Gogniat n'était pas davantage au courant du communiqué. De l'autre côté de l'échiquier politique, le popiste Bernard Borel ne veut y voir rien d'autre qu'un canular, sur lequel il n'y a pas à se prononcer. «C'est amusant et c'est bien fait. Il faut tout de même savoir qu'à l'issue

de la rencontre, Jean-Claude Mermoud ne voulait pas faire de communiqué. J'ai moi-même dû insister pour que l'on en fasse un et qu'on le négocie. Et puis, ce ne sont pas les défenseurs de l'asile qui ont mis de l'huile sur le feu, mais bien le conseiller d'Etat lui-même.» Le Vert Yves Ferrari est dubitatif: «Certes, c'est un gag pour lequel nous n'avons pas été consultés. Cela dit, est-ce avec ce type de démarche que l'on va clairement améliorer le sort des 523? Je me pose vraiment la question.» Le socialiste Denis-Olivier Maillefer n'a pu être atteint.

G. N.

FINANCES Vaud devra encore publier son décret. 201 millions pour l'Etat

» Annoncée mercredi soir après la clôture de la Bourse suisse, la première partie du remboursement du 1,25 milliard de la recapitalisation de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) est attendue avec impatience par l'Etat de Vaud.

Pascal Broulis, le patron des Finances vaudoises, a fait savoir que le pactole de 201 millions serait entièrement affecté à la dette cantonale. Il a expliqué que cette somme permettrait de faire des économies sur les intérêts d'une dette de 9 milliards, qui coûte au Canton plus d'un million de francs d'intérêts passifs par jour. L'Etat remplacera donc certains emprunts arrivant à échéance par d'autres. Les taux d'intérêts payés seront alors moins coûteux que ce qui peut être aujourd'hui trouvé sur les marchés des capitaux.

Avant cela, le grand argentier devra prendre son mal en patience. Car avant que l'argent ne soit viré sur son compte, l'Etat devra encore s'assurer que le décret voté par les députés le 15 mars dernier entre en vigueur. Dans son annonce, la Banque can-

tonale a fait de la publication de ce décret une condition nécessaire au remboursement. Aux dernières nouvelles, la date d'entrée en vigueur n'a toutefois pas encore été définitivement fixée par le Château cantonal.

Rien n'est joué! Car avant de publier son décret dans la *Feuille des avis officiels (FAO)* l'Etat devra s'assurer qu'aucun référendum ne le menace, ce qui pour l'instant demeure une inconnue: le délai référendaire court encore jusqu'au 11 mai. Donc, pas question de publier le décret avant cette date. Or, l'Etat devra attendre jusqu'au 20 mai, puisque l'édition de la FAO du 17 est supprimée (le 16 tombant sur Pentecôte).

Le hic, c'est que la décision finale dépend de l'accord des deux assemblées générales: celle des porteurs de bons et celle des actionnaires, qui se dérouleront le 12 mai.

Mais le 12 mai, le décret n'aura pas encore été publié. Conséquence: si un référendum devait être lancé d'ici au 11 mai, les points liés au remboursement ne pourraient pas être traités.

F. O.-G.

MOUDON Les CFF vont remplacer le viaduc de 1884.

Pont neuf pour la Broye



ODILE MEYLAN

Le nouveau pont sera long de 36 mètres et pèsera 170 tonnes.

«Le pont de Moudon, sur la Broye, datait de 1884 et commençait à devenir vétuste, il était prévu de longue date de le changer.» Porte-parole des CFF, Jacques Zulauff annonce le début de cette spectaculaire opération pour le 2 mai prochain. Des travaux préparatifs durant un mois permettront d'interrompre le trafic ferroviaire seulement durant deux jours, du 10 au 12 juin prochain. Ce week-end, la plus grande grue mobile de

Suisse va venir poser le nouveau pont, long de 36 mètres et lourd de 170 tonnes.

Cet ouvrage d'art métallique va être construit en atelier, avant d'être acheminé en six pièces à Moudon. De couleur bordeaux, son assemblage sur place va durer durant tout le mois de mai. Ce chantier implique la fermeture de la déchetterie de la place du Bicentenaire durant toute la durée des travaux.

M.-S. P.

PUBLICITÉ

A mon fidèle compagnon.

24 heures

Dans le **CARNET DES ANIMAUX**, vous pouvez rendre hommage à votre fidèle compagnon à l'occasion de sa disparition ou lui témoigner votre affection à son anniversaire, à la naissance d'une portée ou encore pour une aventure particulière. Cette nouvelle rubrique a été créée pour vous offrir un module **avec photo noir et blanc spécialement économique!** Parution tous les samedis.

PUBLICITAS

Offre spéciale Fr. 65.- TVA 7.6% incluse pour 1 module de **55x60mm** cumulable. Réservée aux particuliers.

Délai: 2 jours avant parution. Merci de fournir texte et photo.

Pour toute information ou commande: Publicitas S.A. - Rue Etraz 4 - 1003 Lausanne Tél. 021 317 81 11 - Fax 021 317 80 30 e-mail: leman-lausanne@publicitas.ch www.publicitas.ch

CHERRY